

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Bureau Communautaire : 24 juin 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	29	5	0	0	1

Pour	Contre	Abstention
34	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, COLIN Juliana à LEVET Elise, GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : THEYS Michel

HABITAT

Délibération n° 64-2022 : Etude pré-opérationnelle OPAH – Choix du bureau d'étude

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il a été décidé de faire une étude pré opérationnelle OPAH. Cette étude peut être financée par l'ANAH, le Conseil Départemental et la Banque des Territoire à hauteur de 80 %.

Suite à une consultation par procédure adaptée, 2 cabinets d'étude ont fait une offre.

Considérant que l'analyse des offres s'est effectuée conformément aux règlements de la consultation, Madame la Présidente informe que le classement final des offres a conduit à retenir le cabinet d'étude suivant :

SELI – 31 avenue BAUDIN – 87 000 LIMOGES

Le montant du marché s'élève à 37 002,35 € HT.

Le plan de financement de cette étude s'établit comme suit

Etude pré-opérationnelle OPAH	
DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT HT
Réalisation de l'étude	37 002,35 €
TOTAL	37 002,35 €

Montant du financement public nécessaire pour le projet demandé :

Etude pré-opérationnelle OPAH		
DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT	TAUX
ANAH	18 501,18 €	50 %
Département	3 700,24 €	10%
Banque des Territoires	7 400,47 €	20%
Autofinancement	7 400,46 €	20%
TOTAL	37 002,35 €	100,00 %

Madame la Présidente précise que la réunion de lancement de l'étude se déroulera en septembre. La durée prévisionnelle de l'étude est de 08 mois.

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération 29-2022 portant sur l'étude pré-opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur un périmètre de revitalisation,

Considérant l'avis de la CAO rendu le 30 juin 2022,

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de

- VALIDER le projet d'étude et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- ATTRIBUER le marché pour l'étude pré-opérationnelle OPAH à la SELI pour un montant de 37 002,35 € HT,
- AUTORISER Madame la Présidente à déposer la demande d'aide financière auprès de l'ANAH, le Conseil Départemental, et la Banque des Territoire,
- CREER un comité de pilotage composé de la Présidente de la CCPV, des Vice-Présidents, du Maire ou de son représentant des communes de Bujaleuf, Eymoutiers et Peyrat-le-Château, du Conseil Départemental et de la DDT,
- CREER un comité technique composé de la Présidente de la CCPV, du Vice-Président en charge de la compétence Habitat, des techniciens des communes de Bujaleuf, Eymoutiers et Peyrat-le-Château,
- AUTORISER Madame la Présidente à signer les pièces du marché et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 07 juillet 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : 18 JUIL. 2022
Publié le : 18 JUIL. 2022

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220630-DEL-64-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022